



RAPPORT DES CONSEILS COMMUNAUX AUX CONSEILS GÉNÉRAUX

concernant le classement du postulat du 28 juin 2007 déposé lors de la séance commune des législatifs de La Chaux-de-Fonds et du Locle, lié au rapport des Conseils communaux relatif à la fusion de SIM Services Industriels des Montagnes Neuchâteloises SA et des Services Industriels de la Ville de Neuchâtel ainsi qu'à la reprise de Gaz (neuchâtelois) SA GANSA, par M. André Frutschi et consorts pour les groupes des Verts de La Chaux-de-Fonds et du Locle, appuyé par le groupe POP du Locle : Pour un Service de l'énergie intercommunal ou des Montagnes neuchâteloises.

(Du 1^{er} novembre 2017)

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Postulat

Lors de la séance commune des Conseils généraux des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle du 28 juin 2007, le postulat déposé par les groupes des Verts du Locle et de La Chaux-de-Fonds ainsi que du POP du Locle a été acceptée.

Ce postulat avait été déposée en ces termes :

"Nous demandons aux Conseils communaux des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle de bien vouloir étudier la possibilité de créer un Service de l'énergie intercommunal, voire étendu à l'ensemble des communes des deux Districts des Montagnes neuchâteloises, sur la base du Service de l'énergie de La Chaux-de-Fonds.

La réflexion sera étendue à l'étude d'une collaboration également avec la ville de Neuchâtel."

2. Considérations

A ce jour, Viteos, en tant que distributeur multi-énergie joue ce rôle étant donné que les 3 villes actionnaires principales de Viteos y ont délégué la vente et l'exploitation de l'électricité, du gaz et du CAD (chauffage à distance).

En 2017, Viteos a initié plusieurs démarches pour assister les Communes du Canton, dont certaines Villes actionnaires, dans la réalisation de Plans Energétiques Territoriaux, selon le modèle préconisé par le Canton. Certaines de ces démarches vont se concrétiser encore en 2017, d'autres suivront.

Viteos, en tant que plateforme de contact entre les villes dans les dossiers concernant les énergies, peut apporter les compétences de ses experts dans tous les domaines énergétiques sur mandat des collectivités. Le fait que le bureau du conseil d'administration de l'entreprise soit composé des conseillers communaux en charge des énergies des 3 villes permet une coordination, une harmonisation et des actions communes.

3. Collaboration intercommunale

Viteos SA est une société dont les Villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont les principaux actionnaires.

4. Eléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Le regroupement de compétence et de ressource est bénéfique pour l'aspect environnemental.

b) Aspect social

La mise en commun des compétences permet de garder des emplois dans nos régions.

c) Aspect économique

Toute activité économique allant dans le sens d'une meilleure gestion des ressources, générant du travail et des compétences dans nos villes renforce le développement des activités économiques.

d) Conséquences en termes de rayonnement des Villes

La mise en place d'un tel service dans Viteos est bénéfique pour l'attractivité de nos deux villes.

5. Classement du postulat

L'objectif de ce rapport était de répondre au postulat déposé par M. André Frutschi et consorts pour les groupes des Verts de La Chaux-de-Fonds et du Locle, appuyé par le groupe POP du Locle : Pour un Service de l'énergie intercommunal ou des Montagnes neuchâteloises.

En conséquence, nous vous proposons le classement de ce postulat.

6. Conclusion

Compte tenu des éléments présentés dans ce rapport, nous pensons avoir répondu aux attentes des postulants mais également des Conseils généraux.

Nous espérons que vous partagerez notre point de vue de classer le postulat déposé par M. André Frutschi et consorts pour les groupes des Verts de La Chaux-de-Fonds et du Locle, appuyé par le groupe POP du Locle : Pour un Service de l'énergie intercommunal ou des Montagnes neuchâteloises, et vous invitons en conséquence, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à bien vouloir prendre acte de ce rapport et voter le classement de ce postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
DU LOCLE

Le président,

C. Dupraz

Le chancelier,

P. Martinelli

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
DE LA CHAUX-DE-FONDS

Le président,

T. Huguenin-Elie

La chancelière,

C. Clerc